

Mon espace santé est un espace numérique personnel et sécurisé, proposé par l'Assurance Maladie et le ministère de la Santé, qui a vocation à devenir le carnet de santé numérique interactif de tous les assurés.

Grâce à ce nouveau service, chacun peut anticiper activement au suivi et à la préservation de sa santé.

## Pourquoi mon espace santé ?

L'Assurance Maladie et le ministère de la Santé mettent à disposition de chaque assuré un espace personnel sur Mon espace santé pour garantir un passage à la santé digitale en toute confiance.

Il permet à chacun de garder le contrôle sur ses données de santé, de stocker et partager en toute sécurité tous les documents utiles pour son suivi médical avec ses professionnels de santé.

De plus, ce service donnera accès à une messagerie santé, puis à terme, à un agenda médical, ainsi qu'un catalogue de services et d'applications de santé référencés par les services publics. Tout ce dont chacun a besoin pour faciliter son suivi médical au quotidien.

Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur  
[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

### QU'EST CE QUE MON ESPACE SANTE ?

C'est un service numérique de confiance qui permet aux utilisateurs d'avoir à portée de main leurs documents et informations utiles pour leur santé. Il garantit à ses usagers la préservation du secret médical et offre de nombreux avantages quels que soient les utilisations et les parcours de soin des assurés.

### MESSAGERIE SANTE

Espace privé d'échanges de documents et de messages qui concerne la santé avec les professionnels de santé, du médico-social et du social. Cette messagerie permet aux professionnels de santé de contacter le patient et lui envoyer des informations dans le respect du secret médical. De plus, elle permet aussi d'échanger des documents administratifs avec des établissements de santé pour préparer son entrée ou sortie d'hospitalisation.

### LE DOSSIER MEDICAL

Il permet à chaque patient de retrouver en un seul endroit, sûr et facile d'accès, toutes ses informations de santé (traitements, résultats d'examens, radios, ordonnances, carnet de vaccination). Tous les professionnels de santé peuvent l'alimenter si le patient les a autorisés à le faire. Une fois le dossier médical complété, il peut être partagé avec les professionnels de santé de son choix qui en ont besoin pour assurer un meilleur suivi médical.

### AGENDA MEDICAL

Cet agenda permettra au patient de regrouper tous ses rendez-vous médicaux. Il pourra ainsi suivre l'historique de ses rendez-vous pour mieux organiser et ne pas oublier de planifier les prochains. Il permettra également d'être alerté pour les rappels des dépistages ou de vaccination et pourra être synchronisé avec les plateformes de rendez-vous référencées au catalogue de Mon espace santé.

**MON ESPACE  
SANTÉ :**  
*Comment ça  
marche ?*



Restons connectés !

TOUTES LES ACTUALITÉS SUR NOTRE SITE INTERNET :

[www.cavimac.fr](http://www.cavimac.fr)

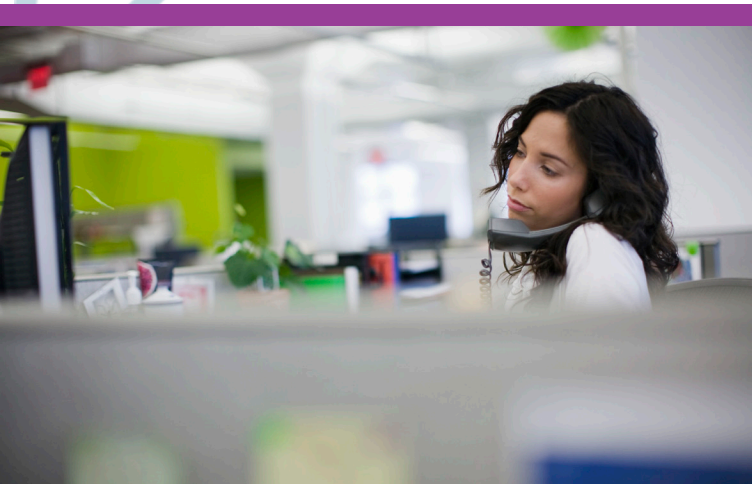
Cavimac – Le Tryalis – 9, rue de Rosny – 93100 Montreuil  
Tél. 01 41 58 45 45

## COMMENT EN BENEFCIER

Dès la naissance, tout le monde, quelque soit son régime d'assurance maladie peut bénéficier gratuitement de ce nouveau service : les salariés, les travailleurs indépendants, les étudiants, les agriculteurs, etc.

Il suffit pour cela d'activer son espace personnel sur :

[monespacesante.fr](https://monespacesante.fr)



## COMMENT ACTIVER SON ESPACE PERSONNEL SUR MON ESPACE SANTÉ

- 1 Un code confidentiel sera envoyé à chaque assuré, par e-mail ou par courrier pour activer son espace personnel sur [monespacesante.fr](https://monespacesante.fr).
- 2 Ce code est valable 6 semaines à partir de la date d'envoi. Il permet d'activer le service ou de s'opposer à sa création.
- 3 Après ce délai de 6 semaines, si l'assuré ne s'y est pas opposé, l'espace personnel sera créé automatiquement.
- 4 Chacun reste libre de s'opposer à la création de son espace personnel ou de le fermer à tout moment.

Il est possible d'activer son espace personnel en quelques clics depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone.



## COMMENT, APRES ACTIVATION, SE CONNECTER A SON ESPACE PERSONNEL

Lorsque l'assuré a activé son espace, il peut s'y connecter avec ses identifiants Mon espace santé ou via FranceConnect avec l'un des identifiants des sites suivant : ameli.fr, impots.gouv.fr, l'identité numérique de La Poste, Mobileconnect et moi ou MSA.fr.

- Une aide en ligne sous forme de questions/réponses est disponible sur le site de [monespacesanté.fr](https://monespacesanté.fr).
- Des conseillers sont disponibles par téléphone en composant le 3422 (service gratuit + prix d'un appel) de 8h30 à 17h30, du lundi au vendredi (heure de Paris).
- Pour les personnes sourdes ou malentendantes, les conseillers sont joignables par visio-interprétation sur la plateforme dédiée de 8h30 à 17h30, du lundi au vendredi (heure de Paris).

